

SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de mars en l'an deux mille trois, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 15 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 04 février 2003
- 3) Comptes à payer
 - Municipalité de Sainte-Croix
 - Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
- 4) Recettes et dépenses
 - Municipalité de Sainte-Croix
 - Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
- 5) Urbanisme
 - Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 25/02/03)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole
 - Dossier Sylvain Faucher
 - Dossier Pierre Boisvert
 - Rémunération des membres résidants (2003)
 - Correction à la résolution # 029-2003
- 6) Centre communautaire
 - Soumission
 - Remplacement des rideaux du théâtre (salle des spectacles)
- 7) Congrès annuel
 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- 8) Tarification des locaux et ameublement 2003/2004
- 9) Liste des arrérages de taxes au 04 mars 2003 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 10) Salle de quilles de Sainte-Croix
 - Demande de permis pour réaménagement
- 11) Retraite de M. Frédéric Proulx, homme de maintenance
- 12) Secrétariat municipal - Engagement de Mme Nathalie Bolduc, secrétaire temporaire
- 13) Loisirs 2003 - Programme Placement Carrière-Été
- 14) Station de pompage de Sainte-Croix
 - Soumission pour remplacement de pompes
- 15) Réseau d'égout sanitaire – Soumission pour le nettoyage

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

- 16) MRC de Lotbinière
- Entente relative à la mise en place d'un service d'ingénierie
- Gestion des cours d'eau – Mandat
- Cours d'eau tributaire du ruisseau Barbin (terrain de soccer)
 - Ponceau au 2^{ième} rang Ouest (dossier P-10470)
- 17) Adoption du règlement numéro 319-2003 relatif au traitement des élus municipaux
- 18) Avis de motion (virage à droite au feu rouge)
- 19) Service des incendies de Sainte-Croix - Soumission
- Radios portatifs usagés (3)
 - Radio mobile neuf (1)
 - Cylindres d'air comprimé (4)
- 20) Voirie – Travaux à la route de Pointe-Platon
Demande d'aide financière
- 21) Varia
- Vente de bois (sentier pédestre)
 - Poésie / Candidature de M. François Pouliot
- Période de questions
Levée de l'assemblée

041-2003 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

042-2003 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2003**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 04 février 2003, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

COMPTES À PAYER

043-2003 **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 JANVIER 2003 AU 22 FÉVRIER 2003	SECÉTAIRE-TRÉSORIER	4,324.52
	ADMINISTRATION	1,884.40
	SECÉTAIRE TEMPORAIRE	1,065.02
	BRIGADIÈRES	1,344.76
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	931.50
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,806.86
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,197.74
	URBANISME	62.80
	CONCIERGE	1,571.73
	AVANTAGES SOCIAUX	2,724.24
	SOUS-TOTAL	18,913.57

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	RECHARGE EXTINCTEURS INCENDIE	35.65
DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS	ACHAT LIVRE CONVENTION COLL.	52.43
DOCUMENTS EXPRESS ENR.	REPRODUCTION PATRIMOINE CARTES D'AFFAIRES INCENDIE	25.29 36.58
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 272-99 GAR. MUN.	6,064.30

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. LUMINAIRE C/COMM	57.70
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	51.00
GROUPE PMT ASSURANCES INC.	ASSURANCES 2003 ASSURANCES - VIE POMPIERS 2003	54,332.00 463.00
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION STE-CROIX ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN CHALET O.T.J. GARAGE MUNICIPAL ASCENSEUR ÉCLAIRAGE PUBLIC LAFLEUR CASERNE INCENDIE STATION D'ÉGOUT	2,410.53 650.28 110.92 785.48 773.17 332.14 341.90 102.28 1,911.98 92.62
JONH MEUNIER INC.	COLORIMÈTRE POUR CHLORE & PRODUITS CHIMIQUES	649.77
LES P'TITS MOTEURS ENR.	POUCE CHAUFFANT VTT	51.71
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	MISE À JOUR INF.FINANCIÈRE MUN.	45.96
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2003	4,562.20
NOLISOFT	RENOUV. (SITE WEB) 2003 RENOUV. NOM DE DOMAINE 2003	551.98 65.56
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	PIÈCES & ACCESSOIRES	4.47
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2003	2,873.44
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER 2003	7,689.05
ROLEM INC.	PRODUITS CHIMIQUES	8.67
SERVICES BUROCOM	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	80.33
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	230.47
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2003	199.74
TÉLUS QUÉBEC	S/TÉLÉPHONIQUE	732.18
TERFIL INC.	RÉP. FIL POUR MICROPHONE	13.80
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESCOMPTE	68.51 -2.00
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	FORMATION EAU POTABLE (STÉPHANE MILOT)	86.27
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	11600.00
	SOUS-TOTAL	98,141.36

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU LTÉE	RÉP. HABIT DE POMPIER ACC. INC. (LAMPES + SUPPORTS)	678.65 393.33
BUREAU PUBLICITÉ DES DROITS	AVIS MUTATIONS	18.00
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'EAU RUE BIRON BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	560.17 500.35
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	405.11
CORPORATE EXPRESS	PAPETERIE	471.37
ENVIROFLEX	VIDER BOUES (U/EAU POTABLE)	1,959.84
ÉQUIPEMENT L.A.V. INC.	MARTEAU BRISE-BÉTON	2,202.08
EMCO QUÉBEC LTÉE	BRIS D'EAU RUE BIRON BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE CLEF DE BOÎTE DE SERVICE PIÈCES POUR INVENTAIRE	243.76 376.94 91.97 55.14
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE BRIS D'EAU RUE BIRON	300.22 233.50
EXPERT-CELL TÉLÉCOM	RECHARGE CELLULAIRE INSP.	57.51
FQM	TRANSPORT DICOM (U/EAU)	8.34
FIRE FIGHTING IN CANADA	RENOUVELLEMENT REVUE 2003	25.68
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 209-1994 LAROCHE	1,611.00
FORMULES D'AFFAIRES NEBS	ACHAT CHÈQUES	383.86
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	ÉLEC. PLAFOND SUSPENDU (S./CONF.)	304.56
GARAGE GEORGES MANAWIEL INC.	ENT. ET RÉP. CAMION MUNICIPAL RÉP. CAM. MUN. (AMORTISSEUR, SILENCIEUX & CARDAN)	79.83 784.65
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE 4 ROUES ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION MUNICIPAL	40.00 30.00 25.00 56.00

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PAPETERIE (ENVELOPPES)	120.78
LABORATOIRE DE CANALISATIONS	RECHERCHE FUITE RUE PRINCIPALE	287.56
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	ENSEMBLES ANCRAGES BUTS SOCCER (3)	656.63
LEPAGE BERNARD	ACHAT FRIGIDAIRE USAGÉ C. COMM.	400.00
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	517.61
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. CHENILLE DU 4 ROUES	32.76
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	26.70
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	216.84
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	74.79
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.90
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	73.67
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	118.45
ACHATS BIBLIOTHÈQUE	19.21	
LS. PHILIPPE ROUTHIER LTÉE	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	82.25
MILOT STÉPHANE	FRAIS REPAS FORM. SUR L'EAU	17.00
	FRAIS DÉPL. FORM. S./CIVILE	34.30
MUTZL ANITA, FORTIER SÉBASTIEN	REMB. MUTATIONS ART. 17.1	1,250.00
OMH DE STE-CROIX	PART. DÉFICIT ADDITIONNELLE	1,130.05
	CRÉDIT BUDGET APP. 2003	-3,299.00
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	14.38
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES, TYLÉNOL, USTENSILES & LINGES TOUT USAGE)	99.74
PITNEYWORKS	TIMBRES	1,149.39
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. CONDUITE D'ÉGOUT	201.29
	RÉP. CONDUITE S/QUILLES	191.78
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	571.96
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ROULETTES CHARIOT C/COMM	274.13
	PIÈCES & ACCESSOIRES	153.91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	RENOUV. LICENCE RADIO INC.03	123.00
	RENOUV. LICENCE RADIO VOIRIE	176.00
	RENOUV. LICENCE RADIO INC.	299.00
RÉNOVATION LAMONTAGNE	PLAFOND SUSPENDU (S./CONF.)	885.69
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUES TOPONYMIQUES ET PANNEAUX	250.58
SIMON LEMAY	BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	254.21
	BRIS D'EAU RUE BIRON	164.77
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION 2003	3,054.00
STELM	PRODUITS CHIMIQUES	257.66
ST-EX LTÉE	CLASSEURS URBANISME (2)	437.07
	PAPETERIE	84.47
	PAPETERIE	7.11
	PAPETERIE	15.28
SUPÉRIEUR PROPANE INC.	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	248.87
	PROPANE GARAGE MUNICIPAL	475.17
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	INSTALLATON SYST. SÉCURITÉ STATION SAINTE-CROIX	554.42
TAXI-COLIS	TRANSPORT COLIS VOIRIE	11.50
TÉLUS QUÉBEC	S/TÉLÉPHONIQUE U/EAU POTABLE	673.80
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS	72.53
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	69.47
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	88.50
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.00
	SOUS-TOTAL	24,714.04
	GRAND TOTAL	141,768.97

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

044-2003

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 JANVIER 2003 AU 22 FÉVRIER 2003	GÉRANT D'ARÉNA	2,517.40
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,407.60
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	4,063.42
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,190.48
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	677.79
	AVANTAGES SOCIAUX	1,341.43
	SOUS-TOTAL	12,198.12

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION EXTINCTEURS & ÉCLAIRAGE D'URGENCE	464.70
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	101.22
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	91.71
	ACHATS RESTAURANT	167.31
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	COTISATION 2003	130.00
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	1,880.57
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,365.64
	ACHATS BAR	749.96
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	94.41
	ACHATS RESTAURANT	336.69
	ACHATS RESTAURANT	110.29
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	32.40
	ACHATS RESTAURANT	33.80
	ACHATS RESTAURANT	123.71
F. VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	178.07
GASTON BEAUDET	RÉP. RÉFRIGÉRATEUR RESTAURANT	170.82
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE ÉLECTRICITÉ	4,495.33 3,282.99
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC.	ACHATS RESTAURANT	65.61
	ACHATS RESTAURANT	14.91
LES DISTRIBUTIONS MARCEL GILBERT ENR.	ACHATS RESTAURANT	78.58
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2003	2,940.08
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2003	1,929.17
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER 2003	87.59
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	127.54
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	31.45
	ACHATS RESTAURANT	4.64
	ACHATS RESTAURANT	12.28
	ACHATS RESTAURANT	5.98
	ACHATS RESTAURANT	30.37
	ACHATS RESTAURANT	8.05
	ACHATS RESTAURANT	3.18
	CRÉDIT RESTAURANT	-31.45
	CRÉDIT RESTAURANT	-6.46
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2003	234.24
TÉLUS QUÉBEC	S/TÉLÉPHONIQUE	213.79
	SOUS-TOTAL	19,559.17

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN	SOUTIEN INFORMATIQUE	69.02
BRASSERIE LABATT LTÉE	ACHATS BAR	717.98
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	127.34
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	84.50
GILLES GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	75.00
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS BAR ET RESTAURANT	288.00
LES ENTREPRISES J.R. AUGER	DÉBLAIEMENT TOIT ET BOUCHE D'AIR	107.83
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	310.68
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE FÉVRIER 2003 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 926.40\$)	
	ASSURANCES GÉNÉRALES 2003	17,501.00
SOUDURES STE-CROIX ENR.	RÉP. MACHINE BORDURE	49.46
	SOUS-TOTAL	19,330.81
	GRAND TOTAL	51,088.10

RECETTES ET DÉPENSES

045-2003

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Une copie du rapport informatique en date du 27 février 2003 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

046-2003

CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

Une copie du rapport informatique en date du 27 février 2003 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

URBANISME

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 25/02/03)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

047-2003

DOSSIER SYLVAIN FAUCHER

Messieurs Sylvain et Robert Faucher sont présents à cette assemblée pour expliquer le dossier.

ATTENDU QUE le demandeur désire séparer la terre agricole de l'habitation résidentielle, lots 387-P et 389-P situés au 3^{ème} rang Ouest;

CONSIDÉRANT que ce genre de demande a déjà fait l'objet d'un refus par la CPTAQ émis le 10 mars 1988 sous le numéro 2851D-133495, et pour lequel le demandeur a omis de nous déclarer;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de reporter à une session ultérieure toute décision dans ce dossier et d'inviter le demandeur à venir présenter son dossier devant le CCU prévu le 11 mars 2003.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

048-2003

DOSSIER PIERRE BOISVERT

ATTENDU QUE le demandeur désire implanter un casse-croûte sur le lot 189-P situé sur la route Pointe-Platon;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix ne s'objecte pas à cette implantation, mais souhaite quand même aviser la CPTAQ de son intention de restreindre ce type d'implantation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de préjudice porté à l'agriculture à proximité de ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation U10-2003 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Pierre Boisvert auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES RÉSIDANTS (2003)

049-2003

CORRECTION À LA RÉOLUTION # 029-2003

ATTENDU la résolution 029-2003 fixant la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la rémunération inscrite à ladite résolution pour l'année 2002 doit se lire 20.00 \$ / séance au lieu de 22.00 \$ / séance;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de noter ladite correction.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

SOUSSION

050-2003

REMPLACEMENT DES RIDEAUX DU THÉÂTRE (SALLE DES SPECTACLES)

Deux soumissions reçues :

➤ Décor ST inc.	3 749.82 \$
➤ Show Distribution	4 462.97 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Décor ST inc. pour le prix de 3 749.82 \$.

CONGRÈS ANNUEL

051-2003

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès de la corporation (COMBEQ) lequel se tiendra les 03, 04 et 05 avril 2003 à Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 385.33 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à l'inspecteur municipal pour couvrir ses frais de repas sur présentation de factures et / ou reçus à une session ultérieure.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

052-2003

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2003/2004

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 081-2002</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2003</u>
1) <u>LOCATION</u>	<u># local</u>		
- Salle des métiers 472 p.c.		44.50/mois	45.40/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	269.30/an	274.70/an
- Filles d'Isabelle	5	323.65/an	330.15/an
- Club de l'âge d'or		876.55/an	894.10/an
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	40.50/fois	41.30/fois
- salle des Chevaliers	9	81.05/fois	82.65/fois
- cuisine	10	9.55/fois	9.75/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		196.20/fois	200.15/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		15.85/heure	16.15/heure
Prix spécial à l'occasion de funérailles :			
- salle des Chevaliers	9	51.35/fois	52.40/fois
- salle des spectacles		107.95/fois	110.10/fois
Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes : (réunions familiales - moins de 65 personnes)			
- salle des spectacles		90.50/fois	92.30/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		189.20/mois	193.00/mois

NOTE:

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) **AMEUBLEMENT**

- Location de tables	3.50/chac.	3.50/chac.
- Location de chaises	0.35/chac.	0.35/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité	50.00/chac.	50.00/chac.

3) **PRIX SPÉCIAL :**

3.1 Les organismes para-municipaux :

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste
- Comité de travail sur le schéma d'aménagement
- Comité du sentier pédestre

Ces comités continueront de profiter des privilèges leur étant accordés par les résolutions numéros 117-2002, 118-2002 et 160-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	51.75/1 ^{er} fois	52.80/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	11.40/heure	11.65/heure
- Ménage :	15.85/heure	16.15/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	196.20/fois	200.15/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	15.85/heure	16.15/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) **EXCEPTIONS :**

Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- *M.R.C. de Lotbinière
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2003.

053-2003

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 04 MARS 2003 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2002 et des exercices antérieurs et impayés au 04 mars 2003 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 75,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2002 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

SALLE DE QUILLES DE SAINTE-CROIX

054-2003

DEMANDE DE PERMIS POUR RÉAMÉNAGEMENT

ATTENDU QU'un permis est demandé par notre locataire «Édouard Bouchard» aux fins de réaménager la salle de quilles;

ATTENDU QUE les travaux demandés exigent la démolition partielle de murs, comptoir et autres travaux de transformation, et de fait, impliquent l'intervention de professionnel en bâtiment étant un bâtiment public;

ATTENDU le plan de réfection daté du 17 février 2003 et préparé par Monique Brunet, architecte, à la demande de notre locataire;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à ce projet sont à la charge de notre locataire tel que prévu au bail intervenu entre les parties le 11 septembre 2002;

ATTENDU QUE tous ces travaux respectent la réglementation municipale en vigueur;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le projet de réaménagement tel que présenté et d'autoriser l'émission du permis municipal conformément à notre réglementation.

055-2003

RETRAITE DE M. FRÉDÉRIC PROULX, HOMME DE MAINTENANCE

Monsieur Jean Lecours annonce la retraite de M. Frédéric Proulx, à compter du 03 février 2003, employé de maintenance à la municipalité de Sainte-Croix depuis le 19 septembre 1987.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Frédéric Proulx en raison de sa retraite et de lui transmettre nos sincères remerciements pour son dévouement et l'excellent travail accompli tout au cours de ces années au sein de la municipalité de Sainte-Croix et nos meilleurs souhaits de bonne et longue retraite.

056-2003

SECRETARIAT MUNICIPAL – ENGAGEMENT DE MME NATHALIE BOLDOC, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager Mme Nathalie Bolduc à titre de secrétaire temporaire pour la municipalité de Sainte-Croix, en remplacement de Mme France Lemay en congé de maternité et de Mme Isabelle Lavoie, employée démissionnaire.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste, et selon la convention collective présentement en vigueur.

Début d'emploi : 10 février 2003

Rémunération de base : 11.49 \$ (selon la convention collective)

057-2003

LOISIRS 2003 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix adhère au programme Placement Carrière-Été 2003 pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à compléter et signer les formulaires appropriés.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

STATION DE POMPAGE DE SAINTE-CROIX

058-2003

SOUSSION POUR REMPLACEMENT DE POMPES

ATTENDU QUE d'importantes réparations sont nécessaires sur l'une des pompes (# 2) de la station de pompage de Sainte-Croix selon l'estimation fournie par notre entrepreneur Filtrum inc. datée du 26 février 2003;

ATTENDU QU'en raison de l'âge de cette pompe datant de l'année 1968, il est préférable de procéder au remplacement complet de cette pompe selon l'estimation fournie par Filtrum inc., et le rapport consolidé des coûts engagés et à venir préparé par M. Stéphane Milot, inspecteur municipal, pour le prix de ± 14,332.12 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Filtrum inc. est notre entrepreneur régulier sur toutes nos installations de traitement et de distribution de l'eau potable;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de procéder au remplacement proposé et d'accorder le contrat d'entreprise à Filtrum inc. pour le prix global de ± 14,332.12 \$, selon les estimations fournies.

Qu'une affectation de 15,000. \$ soit faite du surplus accumulé non affecté du secteur urbain comme suit pour payer la réparation :

- Surplus accumulé eau / égouts 55-99101-000 : 6,000. \$
- Surplus accumulé ex-village 55-99100-000 : 9,000. \$

059-2003

RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – SOUSSION POUR LE NETTOYAGE

Trois (3) soumissions reçues :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Drainamar inc. | 8,718.89 \$ |
| ➤ Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. | 12,337.12 \$ |
| ➤ Les Vidanges septiques Laurentien inc. | 17,716.73 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Drainamar inc. pour le prix de 8,718.89 \$.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

MRC DE LOTBINIÈRE

060-2003

ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE les municipalités locales et régionales sont confrontées à de nouvelles responsabilités depuis les dernières années ce qui a entraîné une augmentation de la taxation auprès des citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens attendent en retour des autorités municipales une qualité de service soutenue;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC sont appelées à mettre sur pied des initiatives et des projets pour tenter de « *faire plus avec moins* » avec les deniers disponibles;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière propose d'offrir un service d'ingénierie aux municipalités locales de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC possède déjà l'expertise et le personnel pour la réalisation de mandats en génie municipal tels que : voirie municipale, cours d'eau, entretien des ponts, entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, etc....;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

ATTENDU QUE le service offert par la MRC permettrait aux municipalités locales de réaliser des économies au niveau des honoraires professionnels;

ATTENDU QUE la quote-part des municipalités clientes décrite à l'article 6 du projet d'entente inclut tous les frais décrits à l'annexe C dudit projet;

ATTENDU QUE pour démarrer ce nouveau service, une entente intermunicipale doit être signée entre les municipalités locales et la MRC;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix accepte le projet d'entente relative à la mise en place d'un service d'ingénierie à la MRC de Lotbinière et autorise le maire, M. Jean Lecours, à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix.

GESTION DES COURS D'EAU – MANDAT

061-2003

COURS D'EAU TRIBUTAIRE DU RUISSEAU BARBIN (TERRAIN DE SOCCER)

ATTENDU QUE le fossé qui sépare les deux terrains de soccer situé sur le lot 133-P est considéré comme un cours d'eau municipal au sens de la loi;

ATTENDU QUE ce dernier relève de la compétence de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire apporter des modifications à ce cours d'eau, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière à la réalisation de ce projet telle que décrite à la lettre reçue de cette dernière le 27 février 2003;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec est requise;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix mandate la MRC de Lotbinière à procéder aux étapes de réalisation de ce projet, à l'exception des travaux d'excavation et d'aménagement qui seront exécutés en régie par la municipalité.

062-2003

PONCEAU AU 2^{IÈME} RANG OUEST (DOSSIER P-10470)

ATTENDU QUE des travaux de remblais doivent être faits aux extrémités du ponceau arqué en acier identifié sous le numéro P-10470 sur le plan de localisation du ministère des Transports;

ATTENDU QUE ce ponceau est situé au 2^{ième} rang Ouest / rivière du Petit Sault;

ATTENDU QUE ce dernier relève donc de la compétence de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire apporter les correctifs demandés par le ministère des Transports, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière à la réalisation de ce projet telle que décrite à la lettre reçue de cette dernière le 27 février 2003 et des recommandations du ministère des Transports du 02 octobre 2001;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec est requise;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix mandate la MRC de Lotbinière à procéder aux étapes de réalisation de ce projet, à l'exception des travaux de remblai qui seront exécutés en régie par la municipalité.

063-2003

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2003 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de modifier l'article 8 du règlement numéro 306-2001 aux fins de fixer à une date donnée le taux de rémunération additionnelle à être considéré pour l'établissement de la prévision budgétaire à l'exercice suivant;

ATTENDU QU'un avis public du présent règlement a été donné par le secrétaire-trésorier en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le 22^{ième} jour de janvier 2003;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

ATTENDU la résolution numéro 332-2002 fixant le % à être accordé pour l'année 2003;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14^{ième} jour du mois de janvier 2003 relativement à ce règlement.

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement numéro 319-2003 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le règlement numéro 319-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 319-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION (VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, il sera présenté un règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à certaine(s) intersection(s).

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX - SOUMISSION

064-2003

RADIOS PORTATIFS USAGÉS (3)

Une (1) soumission reçue:

➤ Ambulance Lyster inc. 950.00 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Ambulance Lyster inc. pour le prix de 950.00 \$ incluant toutes taxes.

065-2003

RADIO MOBILE NEUF (1)

Deux (2) soumissions reçues:

➤ Communication B.V. inc. 1,337.17 \$

➤ Expert-Cell Télécom 1,610.35 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Communication B.V. inc. pour le prix de 1,337.17 \$.

066-2003

CYLINDRES D'AIR COMPRIMÉ (4)

Deux (2) soumissions reçues:

➤ Protection incendie CFS ltée 2,415.53 \$

➤ Aréo-Feu ltée 2,691.59 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Protection incendie CFS ltée pour le prix de 2,415.53 \$, en sus du transport.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

VOIRIE – TRAVAUX À LA ROUTE POINTE-PLATON

067-2003

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Domaine-Joly de Lotbinière, lequel est un site touristique et historique, fera l'objet d'importants travaux de restauration, d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées au courant du présent exercice et que le ministre de l'État à la Culture et des Communications accordera une aide financière de 1,821,435. \$ à la réalisation de ce projet, telle qu'annoncée par la ministre Diane Lemieux le 26 février 2003;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-de Lotbinière est entièrement exempté de taxes foncières municipales;

ATTENDU QUE l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Croix a déjà versé 60,000.00 \$ à la Fondation du Domaine Joly-de Lotbinière pour la mise en valeur du domaine;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-de Lotbinière est fort achalandé par le grand public accueillant au delà de 25,000 visiteurs annuellement;

ATTENDU QUE la route empruntée pour s'y rendre, soit Pointe-Platon, est la seule et se détériore passablement et que d'importantes réparations s'avèrent nécessaires;

ATTENDU QU'il est inconcevable que la municipalité de Sainte-Croix soit seule à absorber les coûts d'entretien, n'ayant aucun retour de taxes relatif à cet investissement;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander à la ministre de l'État à la Culture et des Communications et au ministre des Transports qu'une aide substantielle soit accordée à la municipalité de Sainte-Croix pour l'entretien de cette route, laquelle sert principalement à accueillir la clientèle touristique.

c.c. M. Jean-Guy Paré, le député de Lotbinière
Fondation du Domaine Joly-de Lotbinière

VARIA

068-2003

VENTE DE BOIS (SENTIER PÉDESTRE)

Neuf (9) soumissions reçues :

➤ Jean-Marc Auger	152.00 \$
➤ Jacques Dumais	315.00 \$
➤ Alain Ginestet	350.00 \$
➤ Georges Boisvert	390.00 \$
➤ André Drouin	403.00 \$
➤ Rénaud Poulin	425.00 \$
➤ Jean-Marc Michaud	450.00 \$
➤ Benoît Garneau	590.00 \$
➤ Stéphane Laliberté	605.00 \$

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la plus élevée des soumissions reçues et d'accorder la vente à monsieur Stéphane Laliberté pour le prix de 605.00 \$.

069-2003

POÉSIE / CANDIDATURE DE M. FRANÇOIS POULIOT

ATTENDU QUE M. François Pouliot sollicite notre encouragement à la poursuite de son objectif de déposer sa candidature à la Société des Québécois de la Capitale en prévision de la fête de la Saint-Jean Baptiste sur les plaines d'Abraham de juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE M. Pouliot s'implique beaucoup dans le domaine de la culture dans son milieu et sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'encourager M. François Pouliot à poursuivre son objectif de dépôt de candidature.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un pompier résiderait hors du territoire! M. Sylvain Boulianne va vérifier l'information.
- Identification volontaire des puits de l'eau potable en zone agricole.
- Subvention pour l'assainissement des eaux ... à suivre.
- Marche au flambeau...le comité du sentier pédestre demande une commandite de café par la municipalité vs l'aréna. Les conseillers sont d'accord.
- M. Denis Paquet nous informe d'un projet de formation en milieu agricole ... à suivre.

070-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 05 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier